

(¹)

(N° 225.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1881.

REVISION DU TARIF DOUANIER SUR LES PIANOS.

(Pétition de fabricants de pianos, à Gand, présentée le 10 juin 1881.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE ⁽¹⁾, PAR M. DE HEMPTINNE.

MESSIEURS,

Par une pétition, datée de Gand du 10 janvier 1881, les fabricants de pianos réclament contre le tarif douanier actuellement en vigueur, qui grève les matières premières nécessaires à la fabrication des pianos, telles que les cuivres et les bois ouvrés, les étoffes, les feutres, les ivoires, etc., de droits d'entrée variant de 5 à 10 p. % de leur valeur, alors que les pianos étrangers peuvent entrer en Belgique en payant seulement 6 p. % et que les mêmes instruments de production indigène exportés en France, en Allemagne et en Amérique sont soumis à des droits atteignant 10 et 25 p. %.

Les pétitionnaires disent que dans ces conditions la concurrence est extrêmement difficile et ils demandent une diminution de droits d'entrée sur leurs matières premières et une augmentation de 6 à 20 p. % sur les pianos de fabrication étrangère.

La commission de l'industrie estime que les tarifs douaniers signalés par les pétitionnaires nuisent au développement et à la prospérité de leur industrie. Il est d'ailleurs légitime d'appliquer une base rationnelle aux droits de douanes et l'on peut admettre généralement que plus une substance a le caractère d'une matière première, moins elle est apte à supporter des droits,

(¹) La commission est composée de MM. GILLIEUX, *président*, JANSSENS, MEEUS, HOUTART, VAN ISEGHEN, DE HEMPTINNE, PELTZER, DE ROSSIUS et BERGÉ.

tandis que ceux-ci peuvent être majorés au fur et à mesure qu'ils s'appliquent à des objets ayant subi plus de manipulations et ayant obtenu une valeur plus élevée. C'est donc sans raison que l'on frappe les pianos étrangers de droits d'entrée moins élevés que ceux que subissent les matériaux servant à leur fabrication dans notre pays.

La commission de l'industrie propose le renvoi de cette pétition à M. le Ministre des Affaires Étrangères en le priant d'examiner avec toute sa sollicitude habituelle les réclamations qu'elle renferme.

Les pétitionnaires demandent également que, dans les achats des pianos destinés à ses écoles, le Gouvernement accorde la préférence aux produits nationaux.

La commission appelle sur ce point la bienveillante attention de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Le Rapporteur,

JULES DE HEMPTINNE.

Le Président,

VICTOR GILLIEUX.
